

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

Date d'émission : 26-décembre-2011
Date de révision : 11-octobre-2017
Numéro de version : 7
N° de la FDS : GC-30K18-EUUSOTHER

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiées pertinentes de la substance Encre à pigment à base d'eau (Mélange).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Brother Industries, Ltd.
15-1 Naeshiro-cho, Mizuho-ku, Nagoya 467-8561, Japan
Téléphone (à titre informatif): +81-52-824-2735

Importateur (Etats Unis) Brother International Corporation
200 Crossing Boulevard, Bridgewater, NJ 08807, USA
Téléphone (à titre informatif): +1-877-276-8437

Importateur (Europe) Brother Internationale Industriemaschinen GmbH
Dusseldorfer Str. 7-9, D-46446, Emmerich, am Rhein, Germany
Téléphone (à titre informatif): +49-2-822-6090

Importateur (Australie) Brother Internationale Industriemaschinen GmbH
Dusseldorfer Str. 7-9, D-46446, Emmerich, am Rhein, Germany
Téléphone (à titre informatif): +49-2-822-6090

Importateur (Nouvelle Zélande) BROTHER INTERNATIONAL (NZ) LTD.
27 Matarawa Place, Tauriko Business Estate, Tauriko, Tauranga, New Zealand
Telephone (for information): +64-7-543-5600

Importateur (Singapour) BROTHER INTERNATIONAL SINGAPORE PTE. LTD.
10 Eunos Road 8, #14-01/02 Singapore Post Centre, Singapore 408600
Telephone (for information): +65-6538-0311

Importateur (Asie) BROTHER MACHINERY ASIA LTD.
12/F, PeakCastle, 476 Castle Peak Road, Kowloon, Hong Kong
Téléphone (à titre informatif): +852-2777-0010

Adresse e-mail sds.info@brother.co.jp

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (24 heures) CHEMTREC
+1-703-527-3887 (International)
+1-800-424-9300 (Amérique du Nord)

Pour la France uniquement:
Numéro de téléphone du Centre antipoison: ORFILA +33-1-45-425-959

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé comme dangereux

Classification selon la Directive 1999/45/EC

Non classé comme dangereux

Classification en Australie:

Non classé comme dangereux conformément aux critères de la NOHSC
(Commission nationale australienne de la sécurité et de la santé au travail)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) aucun

Mention d'avertissement (CLP) Aucun

Mentions de danger (CLP) Aucun

Conseils de prudence (CLP) Aucun

Phrases EUH EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

Date d'émission : 26-décembre-2011
Date de révision : 11-octobre-2017
Numéro de version : 7
N° de la FDS : GC-30K18-EUUSOTHER

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description du mélange : Encre à pigment à base d'eau (Mélange)

Nom chimique	No.-CAS	No.-CE	w/w %	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2	40-50	Xn; R22	Acute Tox. 4 (H302)
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9	1-5	Non classé	Non classé
Ethylène glycol	107-21-1	203-473-3	<1	Xn; R22	Acute Tox. 4 (H302)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	< 0.05	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38 R43 N; R50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Pour connaître l'intégralité des énoncés R et déclarations H, consultez la Section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseil d'ordre général	Si les symptômes persistent alerter un médecin.
Inhalation	Alerter immédiatement un médecin. En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Alerter un médecin. Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Alerter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation des yeux. Larmes. Rougeurs.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation.

Ingestion: Nausée, mal de tête et vomissements. Possibilité d'effets différés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent extincteur adéquat	De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, eau pulvérisée, mousse.
Agent extincteur inapproprié	Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Encre pour jet d'encre à base d'eau. Le produit seul n'est pas inflammable, mais les résidus qui subsistent si l'eau qu'il contient s'est évaporée, sont inflammables.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection approprié. Gants et protection des yeux/visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les petits déversements: Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Eliminer ce produit comme déchet dangereux.
Les déversements importants: Absorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau absorbant. Eliminer ce produit comme déchet dangereux.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour protection personnelle: Voir la section 8.
Pour élimination: Voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter les fuites, le tassement ou l'affaissement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) par particulière(s)

Encre à pigment à base d'eau (Mélange).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Nom chimique	Diéthylène glycol 111-46-6
ACGIH TLV	-
OSHA PEL	-
Union Européenne	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 26-décembre-2011

Date de révision : 11-octobre-2017

Numéro de version : 7

Nom Du Produit : GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

N° de la FDS : GC-30K18-EUUSOTHER

Royaume Uni	STEL: 69 ppm STEL: 303 mg/m ³ TWA: 23 ppm TWA: 101 mg/m ³
Allemagne	TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³ Ceiling / Peak: 40 ppm Ceiling / Peak: 176 mg/m ³
Danemark	TWA: 2.5 ppm TWA: 11 mg/m ³
Autriche	STEL 40 ppm STEL 176 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³
Suisse	STEL: 40 ppm STEL: 176 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³
Pologne	TWA: 10 mg/m ³
Irlande	TWA: 23 ppm TWA: 100 mg/m ³
Nom chimique	Noir de carbone 1333-86-4
ACGIH TLV	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction
OSHA PEL	TWA: 3.5 mg/m ³
Union Européenne	-
Royaume Uni	STEL: 7 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³
France	TWA: 3.5 mg/m ³
Espagne	TWA: 3.5 mg/m ³
Allemagne	Carc
Portugal	TWA: 3.5 mg/m ³
Finlande	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³
Danemark	TWA: 3.5 mg/m ³
Pologne	TWA: 4.0 mg/m ³
Norvège	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³
Irlande	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³
Nom chimique	Ethylène glycol 107-21-1
ACGIH TLV	Ceiling: 100 mg/m ³ aerosol only
OSHA PEL	-
Union Européenne	S* TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³
Royaume Uni	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ S*
France	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

Date d'émission : 26-décembre-2011
Date de révision : 11-octobre-2017
Numéro de version : 7
N° de la FDS : GC-30K18-EUUSOTHER

Espagne	S* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³
Allemagne	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 52 mg/m ³ S*
Italie	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ S*
Portugal	Ceiling: 100 mg/m ³
Pays-Bas	S* STEL: 104 mg/m ³ TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
Finlande	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m ³ S*
Danemark	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ S*
Autriche	S* STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³
Suisse	S* STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³
Pologne	NDSch: 50 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³
Norvège	TWA: 10 mg/m ³ S* Ceiling: 25 ppm STEL: 20 mg/m ³
Irlande	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ S*

S* - Possibilité de pénétration importante par la peau

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adaptés La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.

Protection des yeux Lunettes de protection.

Gants de protection Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues et pantalons couvrants.

Protection respiratoire Les déversements importants: Porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	
État physique	Liquide
Couleur	Noir
Odeur	Léger
Seuil de perception de l'odeur	Aucune information disponible
pH	7 - 9
Point de fusion / point de congélation	Pas d'information disponible
Point ou intervalle d'ébullition initial	> 100 °C
Point d'éclair	Le point d'éclair n'est pas atteint à une température inférieure ou égale à 93,3°C (creuset fermé)
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune information disponible
Pression de la vapeur	Aucune information disponible
Densité de la vapeur	Aucune information disponible
Densité relative	1.0 - 1.2 (H ₂ O=1)
Solubilité(s)	Miscible (Eau)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'inflammation spontanée	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité	Confidentiel
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information disponible.
10.2 Stabilité chimique	Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information disponible.
10.4 Conditions à éviter	Pas d'information disponible.
10.5 Matières incompatibles	Comburents puissants.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Contient: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

Date d'émission : 26-décembre-2011
Date de révision : 11-octobre-2017
Numéro de version : 7
N° de la FDS : GC-30K18-EUUSOTHER

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé
INGESTION	Aigu LD50 > 2000 mg/kg (OECD No. 423)
Corrosion/irritation cutanée	Des contacts répétés ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.
Lésion/irritation oculaire grave	Risque d'irritation des yeux. Larmes. Rougeurs.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Des contacts répétés et/ou prolongé peut causer une sensibilisation de la peau. Contient: <0.03% Conservateur
mutagénicité	Aucune information disponible.
Carcinogénicité	Encre : Classification IARC: Groupe 3. Aucun répertorié comme cancérigène chez l'homme Noir de carbone: En 1996, l'IARC (Centre international de recherche sur le cancer) a réévalué le noir de carbone et l'a considéré comme substance cancérigène du Groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'homme). Cette classification est attribuée aux produits chimiques pour lesquels les preuves chez l'homme sont insuffisantes. Les preuves chez l'animal suffisent toutefois pour établir un diagnostic de cancérigénicité. Cette classification se base sur le développement de tumeurs des poumons chez le rat exposé à une inhalation chronique au noir de carbone libre à des niveaux qui provoquent une surcharge de particules au niveau des poumons. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que des rats n'ont révélé aucune association entre le noir de carbone et les tumeurs des poumons.

Les autres éléments de ce produit n'ont pas été classés comme cancérigènes selon les monographies du CIRC, réglementées par le NTP et l'OSHA .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

Date d'émission : 26-décembre-2011
Date de révision : 11-octobre-2017
Numéro de version : 7
N° de la FDS : GC-30K18-EUUSOTHER

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques
Diéthylène glycol 111-46-6		LC ₅₀ : 75200 mg/L 96 h flow-through (Pimephales promelas)	EC ₅₀ : 84000 mg/L 48 h (Daphnia magna)
Noir de carbone 1333-86-4			EC ₅₀ : >5600 mg/L 24 h (Daphnia magna)
Ethylène glycol 107-21-1	EC ₅₀ : 6500 - 13000 mg/L 96 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC ₅₀ : 41000 mg/L 96 h (Oncorhynchus mykiss) LC ₅₀ : 14 - 18 mL/L 96 h static (Oncorhynchus mykiss) LC ₅₀ : 27540 mg/L 96 h static (Lepomis macrochirus) LC ₅₀ : 40761 mg/L 96 h static (Oncorhynchus mykiss) LC ₅₀ : 40000 - 60000 mg/L 96 h static (Pimephales promelas) LC ₅₀ : 16000 mg/L 96 h static (Poecilia reticulata)	EC ₅₀ : 46300 mg/L 48 h (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	log Pow
Diéthylène glycol	-1.98
Ethylène glycol	-1.93

12.4 Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non classé dans les 'Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses' des Nations Unies

14.1 Numéro ONU	Aucun
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Aucun
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
14.4 Groupe d'emballage	Aucun
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	EU: Classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement. (1999/45/EC) Etats-Unis : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont et ont été répertoriées par la TSCA, Législation américaine sur les substances toxiques, et aucune d'entre elles n'est soumise aux exigences TSCA suivantes : règles de test de la section 4 ; nouvelles règles d'utilisation significatives proposées ou finales de la section 5(a)(2) ; ordonnances de consentement de la section 5(e) ; règles d'information d'évaluation préliminaire de la section 8(a) ; et règles de reporting de données de santé et de sécurité de la section 8(d). Canada : WHMIS: Non applicable. (Article manufacturé)
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	non.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger R citées aux sections 2 et 3	R38 - Irritant pour la peau R41 - Risque de lésions oculaires graves R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques
Full text of H-Statements referred to under section 3	H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
Informations complémentaires	Ces informations concernent ce produit uniquement. Il peut ne pas être valable s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un autre processus, et il est basé sur nos meilleures connaissances à la date de préparation (révision).
Révision	SECTION 2. SECTION 11.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Du Produit : GC-30K18, GC-30K38, GC-30K4K Ink

Date d'émission : 26-décembre-2011
Date de révision : 11-octobre-2017
Numéro de version : 7
N° de la FDS : GC-30K18-EUUSOTHER

Références :

U.S. 29CFR Part 1910
ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices
IARC Monographs on the Evaluation Carcinogenic Risks to Humans World Health Organization
EU Directive 91/322/EEC and 2000/39/EC
NTP 11th Report on Carcinogens

Abréviations :

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR: European Agreement concerning the International carriage of Dangerous goods by Road (EU)
DOT: Department Of Transportation (US)
IARC: International Agency for Research on Cancer
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
NOHSC: National Occupational Health and Safety Commission (Australia)
NTP: National Toxicology Program (US)
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (US)
PEL: Permissible Exposure Limit
RID: Regulations concerning the International carriage of goods by Rail (EU)
TLV: Threshold Limit Value (ACGIH)
TSCA: Toxic Substances Control Act (US)
WHMIS: Workplace Hazardous Material Information System (Canada)